

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-DEUXIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

PREMIÈRE COMMISSION  
21e séance  
tenue le  
mardi 27 octobre 1987  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Déclarations de :

- M. Belonogov (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Mlloja (Albanie)
- M. Ekeus (Suède)
- M. Icaza Gallard (Nicaragua)
- M. Fahmy (Égypte)

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.1/42/PV.21  
5 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Il y a un an, en ma qualité de représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai eu l'honneur d'intervenir ici même à la Première Commission pour parler des résultats de la rencontre de Reykjavik entre Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan. Aujourd'hui, conformément à notre politique fondamentale visant à internationaliser les efforts de désarmement et à tenir la communauté internationale, telle que représentée aux Nations Unies, informée du déroulement de nos négociations bilatérales avec les Etats-Unis sur tout l'ensemble des problèmes de la limitation et de la réduction des armements, et compte tenu de l'appel que l'Assemblée générale, sur la proposition de la Première Commission, a lancé à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne les questions du désarmement, la délégation soviétique estime qu'il est indispensable de communiquer à la Première Commission les résultats de nos négociations sur les questions du désarmement nucléaire qui ont eu lieu à l'occasion de la visite à Moscou du Secrétaire d'Etat américain, George Shultz, les 22 et 23 octobre.

Au cours de la rencontre avec le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ainsi qu'au cours des entretiens au niveau ministériel, toute une gamme de questions importantes relatives aux relations soviéto-américaines a été examinée. Les entretiens ont surtout porté, comme cela avait été décidé par accord préalable, sur les problèmes liés au parachèvement d'un traité sur les missiles à moyenne portée et à courte portée, ainsi que sur la réalisation d'accords de principe permettant de progresser dans la voie de réductions radicales des armes stratégiques offensives et du renforcement du régime du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques de 1972 (ABM).

L'Union soviétique a présenté de nouvelles initiatives importantes afin que les entretiens de Moscou s'achèvent sur des résultats tangibles et que soient créées les conditions indispensables pour que progressent les négociations soviéto-américaines sur les questions vitales du désarmement nucléaire.

L'un des principaux résultats des entretiens de Moscou a été l'entente réalisée sur les dispositions les plus complexes d'un futur traité sur les missiles

M. Belonogov (URSS)

à moyenne portée et à courte portée. Tous les problèmes fondamentaux relatifs aux missiles à moyenne et à courte portée ont été résolus en principe et la question de leur élimination ne fait plus aucun doute.

La question des ogives américaines pour les missiles Pershing 1-A de l'Allemagne de l'Ouest est définitivement résolue. Il a été déclaré par écrit que ces ogives américaines seraient détruites dans les délais fixés par un traité pour l'élimination de toutes les ogives de missiles soviétiques et américains en utilisant les procédures déjà prévues pour les autres ogives.

Un accord a été conclu sur les délais d'élimination : trois ans pour les missiles à portée moyenne et 18 mois pour les missiles à courte portée. Ce calendrier se fonde sur un compromis qui tient compte des méthodes combinées d'élimination des missiles, y compris celle de la mise à feu d'un nombre limité d'entre eux.

L'accord conclu à Moscou prévoyant un échange dès les prochains jours de données tant sur les missiles à portée moyenne que sur les missiles à courte portée est d'une importance fondamentale pour la poursuite des travaux techniques des délégations à Genève chargées de mettre au point le texte du Traité.

Des progrès sensibles ont été faits dans le domaine de la vérification et de l'inspection, bien que, faute de temps, il n'ait pas été possible de régler toutes ces questions de manière définitive.

L'Union soviétique est convaincue que les travaux consacrés aux problèmes d'une vérification stricte prennent une importance toute particulière à la dernière phase d'élaboration d'un projet d'accord sur cette question. Cela est également important pour l'avenir en permettant d'acquérir une expérience pour la préparation future d'un accord sur les armes stratégiques. Il conviendrait de procéder de telle manière que les deux parties aient l'assurance du respect des accords.

M. Belonogov (URSS)

Si l'on récapitule les résultats des entretiens relatifs à un traité sur les missiles à portée intermédiaire et à courte portée, il y a tout lieu de penser que l'accord est d'ores et déjà préparé dans ses paramètres fondamentaux. Le travail d'élaboration du texte de l'accord pourra être achevé dans les deux ou trois semaines à venir. Afin qu'il puisse commencer à entrer en vigueur et être efficace avant même d'avoir revêtu un caractère juridique, Mikhaïl Gorbatchev a proposé de décréter, à partir du 1er novembre, un moratoire mutuel sur tout le travail lié à la fabrication, à l'essai et au déploiement des missiles à portée intermédiaire et à courte portée.

L'examen des perspectives de rapprochement des positions des parties sur les problèmes clefs de la cessation de la course aux armements et de la réduction radicale des armes stratégiques offensives, dans le strict respect du Traité ABM, a été au centre des entretiens de Moscou.

Pendant une longue période, l'absence d'une position commune concernant le nombre limite d'ogives placées sur des types particuliers d'armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis à été présentée par la partie américaine comme le principal obstacle à la réalisation de l'accord de Reykjavik sur la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives. Pendant la période qui a précédé les entretiens de Moscou, et en particulier pendant la rencontre de Washington, l'Union soviétique a pris un certain nombre de mesures répondant aux souhaits des Etats-Unis dans ce domaine. C'est ainsi que nous nous sommes déclarés prêts à réduire à 60 % le total des ogives nucléaires sur tout type d'arme stratégique offensive, qui est de 6 000. Dans le cadre des réductions imposées aux missiles balistiques intercontinentaux, le nombre d'ogives placées sur les missiles balistiques intercontinentaux soviétiques lourds serait l'objet d'une réduction séparée.

A Moscou, Mikhaïl Gorbatchev a fait des propositions importantes et concrètes sur la réduction de la concentration d'ogives sur les divers éléments de ce triple ensemble stratégique. Il a été proposé que, dans le cadre du niveau total de 6 000 ogives, pas plus de 3 000 à 3 300 ogives seraient placées sur les missiles balistiques intercontinentaux; pas plus de 1 800 à 2 000 ogives sur les missiles balistiques lancés à partir de la mer et pas plus de 800 à 900 ogives sur les missiles de croisière à base aérienne. Ces chiffres - je le souligne - sont très proches de ceux qui ont été souvent avancés par la partie américaine.

M. Belonogov (URSS)

Il est par conséquent possible maintenant de parvenir à un accord définitif sur les principaux paramètres d'un futur traité portant réduction radicale des armes stratégiques offensives. L'Union soviétique a fait un pas important dans la voie d'un accord sur ce problème fondamental des négociations soviéto-américaines et elle est disposée, pour sa part, à travailler à la conclusion d'un accord de grande portée. Des instructions appropriées ont été données à la délégation soviétique à Genève.

La question d'une réduction des armements stratégiques est étroitement liée au problème du non-placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et au respect du Traité ABM. La position de l'Union soviétique n'a pas changé. Ce traité doit être préservé tel qu'il a été signé et ratifié. Il ne serait pas exagéré de dire que la majorité absolue des Etats, dont les alliés mêmes des Etats-Unis, partagent ce point de vue énoncé avec force à la présente session de l'Assemblée générale. Mikhail Gorbatchev a proposé que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique consignent sous forme juridique l'obligation de ne pas user, pendant 10 ans, du droit de se retirer du Traité ABM tout en le respectant scrupuleusement.

Cette proposition est le fruit de nos initiatives antérieures, qui visent à rapprocher les positions des deux parties, puisque l'Union soviétique a expliqué qu'elle admettait non seulement les activités de recherche, mais aussi la mise au point de maquettes et de modèles dans les laboratoires, sur les polygones d'essai, dans les productions, etc. Nous avons également soumis une proposition tendant à dresser une liste précise des dispositifs dont le placement dans l'espace serait interdit. Aux négociations de Washington, la partie américaine s'est vu fournir des paramètres chiffrés et les caractéristiques de ces dispositifs.

Tout ce qui concerne l'élaboration de dispositifs et d'équipements à des niveaux inférieurs à ces paramètres échappe à l'interdiction. Cette prémisse - on le comprendra - est d'une importance fondamentale pour la réalisation, dans les délais fixés, d'un accord sur le respect du Traité ABM.

Les solutions que nous préconisons pourraient être la garantie nette et fiable que, dans les délais où les deux parties procéderont à une réduction réelle et substantielle de leurs arsenaux nucléaires, aucune des deux n'aura de raison de craindre que l'autre partie s'efforce clandestinement de faire pencher la balance stratégique à son avantage et de la "distancer" soudainement au moyen d'armements

M. Belonogov (URSS)

ou de systèmes "exotiques". En d'autres termes, il n'y a pas de raison de se retirer d'un accord sur la réduction radicale des armes stratégiques offensives.

Ce dernier aspect a été clairement souligné par la partie soviétique au cours des négociations. En l'absence d'un accord sur le strict respect du Traité ABM, il ne saurait y avoir d'accord de réduction des armes stratégiques offensives. Il ne s'agit pas là - je le souligne - d'une position de marchandage, ni d'une étape dans une négociation de "marchandage" avec les Etats-Unis, mais le reflet d'une interdépendance stratégique réelle.

Afin de renforcer l'atmosphère de confiance et de faire cesser toute insinuation que l'Union soviétique violerait le Traité ABM, Mikhaïl Gorbatchev a déclaré que l'Union soviétique, agissant de manière unilatérale, décrétait un moratoire d'un an sur tous les travaux de construction d'un radar à la station de Krasnoïarsk. Bien entendu, nous comptons sur un geste semblable en ce qui concerne la construction d'un radar américain à Fylingdales-moor, en Ecosse. A ce propos, l'Union soviétique considère ces mesures comme les prémices d'une solution définitive des questions qui préoccupent les deux parties.

M. Belonogov (URSS)

Malheureusement, la partie américaine n'était pas disposée à discuter de façon sérieuse et constructive des questions afférentes au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques de 1972. Nous n'avons pas non plus trouvé d'écho à la proposition, faite officiellement à Washington, au Gouvernement des Etats-Unis, de procéder à une discussion détaillée de ces questions lors d'une rencontre entre le Ministre à la défense de l'Union soviétique et le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, dans le cadre de la Commission consultative permanente soviéto-américaine.

Au cours des négociations qui se sont déroulées à Moscou, d'autres questions ont également été examinées. Conformément à l'accord soviéto-américain réalisé à Washington, accord concernant les négociations à grande échelle qui se sont déroulées, étape par étape, sur les essais nucléaires, les deux parties sont tombées d'accord pour entamer celles-ci le 9 novembre à Genève.

Dans le cadre d'une discussion globale et détaillée de la question du renforcement de la stabilité en Europe et aussi de la réduction des forces armées et des armements classiques, la partie soviétique a posé la question des armes nucléaires tactiques, lesquelles, comme chacun sait, ont un potentiel de déstabilisation sous forme d'attaque surprise. Je dois dire franchement que les Etats-Unis n'ont manifesté aucun désir d'examiner ce problème sérieusement. Toutefois, il s'est avéré possible d'examiner de manière suffisamment approfondie, la possibilité d'arriver à un compromis en incluant, aux futures négociations sur les armements classiques, les systèmes mixtes dits à vocation double.

Un accord tendant à poursuivre les consultations entre les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis a été réalisé en vue d'assurer des progrès dans les discussions qui se poursuivent sur ces questions à Vienne. Les questions relatives à l'interdiction et à l'élimination des armes chimiques ont également été examinées en détail à Moscou. Le résultat de ces discussions sera présenté par la délégation soviétique, ici à la Première Commission, au cours d'une de ses prochaines interventions.

Dans l'ensemble, l'atmosphère des discussions de Moscou a été constructive et sérieuse; les discussions elles-mêmes ont été utiles et, dans certains domaines importants, productives. Au cours de sa rencontre avec le Secrétaire d'Etat, Mikhaïl Gorbatchev a réaffirmé la position soviétique selon laquelle le prochain sommet devrait s'achever sur des résultats substantiels. De l'avis de

M. Belonogov (URSS)

L'Union soviétique, ces résultats pourraient consister non seulement dans la signature d'un traité sur les missiles de portée intermédiaire et de courte portée, mais également dans la définition des dispositions clefs d'un accord sur les armes stratégiques offensives et sur le respect du Traité sur les armes antimissiles balistiques. Ces accords pourraient par la suite être signés lors de la visite que ferait à son tour le Président Reagan en Union soviétique. Mikhail Gorbatchev a exprimé l'espoir qu'une période d'un mois et demi suffira à la préparation d'un ordre du jour détaillé du Sommet de Washington. On se souvient que la base d'élaboration de positions communes a été posée dans les accords de Reykjavik. Reykjavik a constitué une véritable percée intellectuelle dans les domaines les plus importants de l'actualité, conférant une ligne ascendante à la suite du dialogue soviéto-américain. Ce sont précisément ces accords qui sont devenus la base de tous les entretiens ultérieurs à des niveaux différents et ont prédéterminé un processus intensif d'élaboration d'accords sur l'élimination des armes nucléaires.

Nous pensons que la régularité des contacts et des négociations entre les représentants des gouvernements des deux pays, de même que l'élan donné aux relations politiques ont une importance positive. Le processus de négociation est aujourd'hui plus rapide que jamais. Les entretiens de Moscou ont donné une impulsion nouvelle au mouvement amorcé à Genève et qui a été nettement accéléré à Reykjavik. La mise au point des éléments essentiels d'un traité sur les missiles de portée intermédiaire et de courte portée a été pratiquement achevée; le terrain a été préparé afin que les positions puissent se rapprocher en ce qui concerne le problème vital de la réduction des armes stratégiques offensives. Bien que la date du prochain sommet n'ait pas encore fait l'objet d'un accord définitif, il demeure toutefois possible que celui-ci soit organisé cette année. Aujourd'hui, une brève pause nous offre les moyens de réfléchir aux nouvelles idées avancées par les dirigeants soviétiques et aussi à la possibilité de finir les travaux concernant les questions qui ne sont pas encore réglées.

Le monde place les plus grandes espérances dans la troisième rencontre des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, espérant que le premier accord sur les armes nucléaires constituera le commencement d'un processus plus profond et plus substantiel d'élimination de la menace nucléaire dans le monde. C'est sur cette base que les dirigeants soviétiques évaluent l'importance de la prochaine rencontre avec le Président des Etats-Unis.

M. Belonogov (URSS)

Nous ne doutons pas que l'accord sur les missiles de portée intermédiaire et de courte portée sera signé; nous ne pouvons encore dire exactement quand, mais il apparaît d'ores et déjà que dans un avenir proche cet accord sera prêt pour être signé au niveau le plus élevé, comme cela a été convenu entre les dirigeants de nos pays respectifs. Comme l'a souligné Mikhaïl Gorbatchev, les relations soviéto-américaines sont à un point décisif. Les deux parties doivent faire preuve d'un maximum d'attention et de compréhension.

Il est évident que tous les Etats Membres des Nations Unies sont appelés à jouer un rôle important dans cette phase délicate. L'appui des Nations Unies et la résolution de la communauté internationale d'entrer dans un monde dénucléarisé constitue la composante la plus importante du succès des futures négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les efforts concertés de tous les Etats s'imposent, si l'on veut garantir la sécurité du monde entier, en particulier dans le domaine nucléaire.

M. MLLOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Le point de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" est devenu l'un des problèmes les plus discutés à la Première Commission et dans d'autres instances internationales. La raison en est que tous les pays épris de paix jugent chaque jour plus inquiétantes les dimensions que revêt la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation albanaise partageant cette préoccupation commune, elle prend la parole pour faire connaître sa position en la matière.

Il est parfaitement logique que tous les peuples du monde aient toujours souhaité que l'espace extra-atmosphérique, la Lune et les autres corps célestes soient utilisés pour le bien commun de l'humanité. Comme le montrent les premières expériences, si modestes soient-elles, les possibilités qu'offrent l'utilisation et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques sont nombreuses. Ce désir des peuples est bien compréhensible car nul ne peut nier que l'espace soit le patrimoine commun de l'humanité.

Toutefois, depuis pas mal de temps déjà, une tendance bien différente s'affirme au fil des années : la militarisation de l'espace. Ce processus sans précédent a donné une dimension nouvelle à la course aux armements et fait que l'espace est désormais saturé d'armes de différents types et aux noms divers qui y sont basées et ont en commun qu'elles ont été lancées de la Terre vers l'espace pour être utilisées contre les hommes de notre planète.

A l'instar de la course aux armements en général, la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique fait partie intégrante de la rivalité entre les deux superpuissances : les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Elle est le résultat des efforts que font depuis si longtemps ces deux pays pour affirmer leur suprématie et renforcer leur monopole militaire. Un simple regard en arrière nous montre que la rivalité impérialiste pour la suprématie militaire a cédé le pas à la course aux armements dans l'espace et à la recherche de nouveaux moyens plus perfectionnés et beaucoup plus dangereux encore que les arsenaux existants.

Alors même que l'on débat de la "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", on parle beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies, du retrait éventuel, d'Europe, des missiles américains et soviétiques de portée moyenne et courte. Je ne m'étendrai pas sur cette question car la délégation albanaise a déjà fait connaître sa position à ce sujet.

M. Mlloja (Albanie)

Toutefois, en ce qui concerne la course aux armements dans l'espace, nous maintenons que son intensification, non seulement rend vaine la diminution de 4 % du total des arsenaux nucléaires des superpuissances, mais multiplie à l'infini les menaces à la paix et à la sécurité en provenance d'une autre direction, à savoir de l'espace extra-atmosphérique. Malheureusement, les deux superpuissances poursuivent l'exécution de leurs programmes visant l'exploration militaire de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes grâce à la mise au point, à la fabrication et au déploiement de différents types d'armes basés dans l'espace. Selon les doctrines militaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique, l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus considéré comme un terrain pour le déploiement de nouveaux systèmes d'armes et pour les activités militaires les plus diverses. Du reste, dans le scénario des stratégies de guerre impérialiste, le concept de la "guerre des étoiles" a déjà fait son chemin.

Voilà qui montre bien que les superpuissances exploitent les grandes réalisations scientifiques du génie humain - dans le domaine de l'exploration de l'espace notamment - pour les mettre au service de guerres destructrices faisant appel au personnel et aux installations les plus spécialisés.

Ce qu'exigent l'opinion publique internationale éprise de paix et tous les peuples à travers le monde, c'est que cesse une bonne fois pour toute la course aux armements en général, afin que l'espace ne devienne pas un nouveau champ de bataille menaçant notre planète, mais qu'il demeure un domaine pacifique de coopération scientifique fructueuse pour le plus grand bien de l'humanité et de son développement. Cette exigence n'est pas nouvelle. Elle a été réitérée d'année en année au fur et à mesure que s'intensifiait la militarisation de l'espace, partie intégrante de l'escalade de la course aux armements sous une nouvelle forme.

En guise de conclusion, la délégation albanaise souhaite réaffirmer sa position de principe selon laquelle l'accélération, par les deux superpuissances, de la course aux armements dans l'espace fait peser de nouvelles menaces sur la sécurité, la paix et l'existence même de la vie sur la Terre. Cette course aux armements est bien la meilleure preuve que les superpuissances ne souhaitent pas réellement le désarmement. Elles recherchent de nouveaux moyens - comme c'est le cas avec la course aux armements dans l'espace - pour renforcer davantage encore leur puissance militaire grâce à des armements plus perfectionnés et servir ainsi leurs visées expansionnistes.

M. EKEUS (Suède) (interprétation de l'anglais) : La Conférence du désarmement est engagée à fond dans le processus de négociation d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, et leur destruction. Au cours de l'année, je me suis vu confier la présidence du Comité spécial sur les armes chimiques, créé pour mener à bien cette tâche urgente et importante. C'est à ce titre que je voudrais, aujourd'hui, présenter à tous les Membres des Nations Unies, un rapport sur l'état de négociations telles que je le perçois.

Un grand nombre de propositions constructives et utiles ont été avancées à la table des négociations à Genève. Stimulés par ces initiatives, les négociations ont acquis un certain dynamisme. Des problèmes complexes et difficiles jusque là ont été réglés. L'effet conjugué de ces tendances et de cette évolution a donné une nouvelle dimension aux travaux sur la convention, qui ont pu ainsi avancer. Les obstacles à un accord disparaissant les uns après les autres, un progrès politique décisif est maintenant en vue. A la fin de la session de cette année de la Conférence du désarmement, nous sommes en mesure d'affirmer que la convention a cessé d'être un objectif lointain pour devenir une réelle possibilité.

Selon le projet, les armes chimiques existantes devront être déclarées lorsque la convention entrera en vigueur. Les déclarations seront vérifiées au moyen d'inspections sur place. Les stocks d'armes chimiques seront soumis à une surveillance internationale permanente grâce à des appareils de contrôle et à des inspections sur place. Des plans détaillés en vue de leur destruction vont être élaborés. La destruction des armes chimiques devra commencer dans moins de 12 mois et être terminée dix ans au plus tard après l'entrée en vigueur de la convention. Il existe un consensus selon lequel l'ordre de destruction des armes chimiques sera fondé sur le principe de la sécurité non diminuée de tous les Etats pendant toute la période de destruction. Toutefois, les dispositions détaillées afférentes au principe et à l'ordre de destruction restent à négocier. Le processus de destruction sera suivi par des inspecteurs internationaux et par le recours à des appareils de contrôle. Fait significatif, il a été possible cette année d'élaborer des dispositions de vérification très détaillées et de vaste portée concernant les

M. Ekeus (Suède)

armes chimiques. Quant aux déclarations, à la clôture et à l'élimination des usines de fabrication des armes chimiques, des dispositions détaillées de vérification grâce à une surveillance sur place au moyen d'appareils de contrôle et d'inspections internationales ont également été arrêtées.

M. Ekeus (Suède)

Éliminer véritablement et d'une manière vérifiable les armes chimiques existantes et les installations de production des armes chimiques constitue une réalisation certes considérable, mais encore insuffisante. La convention devra contenir des dispositions qui empêchent que de nouvelles armes chimiques ne soient à l'avenir mises au point et fabriquées clandestinement. Au cours des années, on a consacré beaucoup de temps et d'efforts à cette question de la non-production future des armes chimiques. Il me paraît donc particulièrement satisfaisant qu'on ait pu venir cette année à bout des obstacles politiques et qu'on ait accompli des progrès appréciables. Les parties aux négociations ont fait preuve de la volonté réelle d'arriver à des résultats en consentant des compromis même douloureux. Cela est de bon augure pour la suite des négociations, car on constate que, moyennant le temps et les efforts nécessaires, il est possible de trouver un équilibre entre soucis de sécurité et autres intérêts nationaux et internationaux importants.

Malgré les grands progrès réalisés dans ce domaine, il convient de poursuivre le travail afférent aux modalités de détail avant que les dispositions existantes puissent être pleinement développées et parachevées. Pour obtenir une convention absolument fiable, il est inévitable que certaines industries chimiques soient soumises à un certain degré de surveillance internationale. Un élément important de ce système de surveillance sera la communication annuelle de données à l'autorité internationale, parfois complétées ou suivies par des visites sur place.

Il existe un accord total sur le fait que la convention doit être vérifiable sous tous ses aspects. Ce système de vérification de routine est bien adapté à l'application de chacune des dispositions de la convention.

De plus, pour plus de sécurité, la convention aura besoin d'un mécanisme spécial de vérification. Nous sommes en train d'élaborer un ensemble de dispositions qui permettront de recourir à ce qu'on appelle la vérification sur place par mise en demeure en cas de doutes graves quant à l'application de l'une ou l'autre des dispositions. La question des inspections par mise en demeure a longtemps été compliquée par des considérations politiques. Après un processus progressif et laborieux, il y a eu une percée vers la fin de la dernière session de la Conférence. Il est maintenant convenu qu'il sera dorénavant nécessaire d'avoir accès à un mécanisme qui permettra une vérification sur place du respect des dispositions dans des délais très courts; il ne sera pas possible de refuser ces visites d'une équipe internationale d'inspecteurs. Nous comptons que cet accord de principe pourra sous peu être incorporé dans les termes d'un traité.

M. Ekeus (Suède)

Je soulignerai que la convention ne contiendra pas d'éléments discriminatoires entre les différents Etats parties. Au contraire, elle assurera, par exemple, l'accès à des produits et techniques sensibles pour les parties et encouragera la coopération entre les parties dans le domaine chimique.

Afin d'assurer l'efficacité de la convention pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et de leur destruction, nous aurons besoin d'une organisation internationale bien rodée pour s'occuper de son application. L'autorité internationale sera chargée de recevoir, de traiter et d'analyser les déclarations relatives aux armes et aux installations de fabrication, de même que les données pertinentes touchant l'industrie chimique. Elle sera chargée de fournir l'équipement technique indispensable à la surveillance automatique des activités et des installations appropriées. Il faudra créer un inspectorat dans le cadre de l'autorité internationale pour qu'on puisse faire appel selon que de besoin à des équipes d'inspecteurs. Il est également évident que la documentation et autres facilités nécessaires pour une bonne analyse s'imposeront. Les pouvoirs, fonctions et corrélations des divers organes de l'autorité internationale sont le corollaire logique des tâches qu'elle devra exécuter; il est donc important que les délégations reconnaissent que le moment est maintenant venu de préciser les détails.

Il est également de bon augure que nos négociations soient parvenues à l'étape où les délégations entendent parler de questions concrètes et pratiques qui doivent être réglées dans la période séparant la signature de l'entrée en vigueur de la convention, ouvrant ainsi la voie à une application efficace dès le premier jour de l'entrée en vigueur.

Il convient de condamner l'emploi d'armes chimiques en violation du droit international. La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par l'emploi éventuel d'armes chimiques. Le projet de convention contient, comme je l'ai déjà mentionné, l'interdiction de l'emploi. Et, qui plus est, une fois toutes les dispositions de la convention mises en place, le système créé exclura totalement la possibilité d'employer des armes chimiques. Il en est d'autant plus important que la convention acquière un caractère universel.

L'universalité est l'essence même du désarmement multilatéral et des objectifs si souvent formulés dans cette commission. Les questions du désarmement concernent tous les pays. Les Etats négociant sur le désarmement chimique à Genève viennent de toutes les parties du monde, géographiquement et politiquement. Ainsi, le large

M. Ekeus (Suède)

éventail des intérêts de sécurité qui interviennent nécessairement dans une convention aussi générale peuvent entrer en ligne de compte. Il importe également que les Etats qui ne participent pas de jour en jour au processus de négociation maintiennent un contact étroit avec ceux qui le font afin qu'il soit tenu compte de tous les intérêts. Le projet de convention actuel figure dans le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (A/42/27); il est donc accessible à tous. Nous recommandons à tous les gouvernements d'en étudier les dispositions. Les négociations sont maintenant bien avancées. Il reste cependant beaucoup de détails à mettre au point. Les négociateurs font les plus grands efforts pour tenir compte des préoccupations de tous et il est encore temps d'apporter des ajustements. En ma qualité de président du Comité spécial, je suis bien entendu toujours à la disposition de quiconque désirerait parler du projet de convention et je suis sûr que les autres membres de la Conférence du désarmement seraient désireux d'en faire autant de manière que la convention ait vraiment une portée globale dans toute l'acceptation du terme.

Les négociations n'ont jamais lieu dans le vide. Elles subissent l'influence des développements politiques. Une convention sur les armes chimiques réalisée avec succès aurait des incidences dépassant les limites de ses termes précis. Ainsi, l'évolution des négociations nucléaires ont mis en relief la corrélation entre les armes nucléaires chimiques et classiques, ce qui a accru l'importance de la conclusion rapide d'une convention globale sur les armes chimiques. En outre, la préoccupation internationale croissante devant la fabrication, la mise au point, le stockage et l'emploi des armes chimiques a avivé le sentiment d'urgence avec lequel les négociateurs travaillent à l'élaboration de l'interdiction totale de ces armes.

A cet égard, je voudrais mentionner le grand nombre d'initiatives importantes prises par certains Etats pour faire mieux comprendre les questions qui se posent et créer la confiance entre les parties aux négociations. Nous remercions très sincèrement ceux qui ont organisé des démonstrations et des visites utiles dans les usines et installations, ainsi que des ateliers et des colloques.

M. Ekeus (Suède)

L'un des rôles essentiels de la Première Commission est de contribuer à la diffusion d'informations sur les négociations et de faire mieux comprendre les problèmes qui se posent. Voilà pourquoi nous saluons les efforts constructifs faits ici actuellement pour fondre diverses initiatives en un seul projet de résolution sur la question des négociations sur les armes chimiques. Il serait utile pour les négociations que l'Assemblée générale puisse, cette année, se prononcer d'une seule voix sur cette question, outre que cela constituerait un message extrêmement important à l'adresse de la communauté mondiale.

M. IÇAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire à quel point notre délégation est heureuse de vous voir présider les travaux de cette importante commission. Le Zaïre, pays frère non aligné, a toujours maintenu fermement, sur des questions aussi cruciales que celles dont nous discutons, une position que nous partageons. La connaissance que nous avons de votre personne et les qualités qui vous distinguent nous donnent l'assurance que nos débats seront dirigés de manière efficace et couronnés de succès. Par la même occasion, nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale au cours de la présente session, S. E. M. Daniel Ortega Saavedra, Président de la République du Nicaragua, a dit ce qui suit :

"Au milieu de toutes ces souffrances, nous applaudissons aux progrès auxquels ont abouti l'Union soviétique et les Etats-Unis en faveur du désarmement, de l'interdiction et de l'élimination des armes atomiques et des armes chimiques et nous nous en réjouissons." (A/42/PV.30, p. 24/25)

Dans son intervention à la réunion plénière du Mouvement des pays non alignés, le Président Ortega a beaucoup insisté sur ce point. Il est certain que les accords de principe auxquels sont parvenues les deux superpuissances donnent lieu à deux interprétations différentes. Il y a d'abord le point de vue de ceux qui pensent qu'ils marquent le début d'une nouvelle ère de détente et d'une plus grande coopération, lesquelles auront une influence favorable sur la recherche de solutions aux nombreux et graves problèmes en suspens qui continuent d'assaillir l'humanité. Puis, il y a le point de vue de ceux qui croient que ces accords importants de désarmement n'impliquent pas nécessairement une amélioration des conditions indispensables au règlement pacifique d'autres problèmes, mais plutôt

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

l'exacerbation des tensions au niveau régional et les coups bas dans des secteurs non moins sensibles pour la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance et la signification historique de ces accords de principe, nous pensons qu'il convient néanmoins de faire preuve d'un optimisme prudent et de redoubler d'efforts en faveur du désarmement général et complet ainsi qu'en faveur de la paix et de la sécurité internationales, dans un climat propice à la confiance, à la coopération et à la détente, climat qui devrait s'affirmer de plus en plus, sur la base des principes de la Charte.

C'est à juste titre que l'on a fait remarquer maintes et maintes fois que les accords de principe auxquels sont parvenus l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique représentent la réduction et la destruction de 3 % seulement des arsenaux nucléaires existants. C'est pourquoi nous partageons entièrement l'avis exprimé par les dirigeants des six pays membres de l'Initiative pour la paix et le désarmement - l'Argentine, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Suède et la République-Unie de Tanzanie - dans leur déclaration commune du 7 octobre 1987, à savoir que :

"Les espoirs du monde s'attachent maintenant à la prochaine réunion au sommet entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Porte-parole des aspirations de tous les peuples du monde, nous voyons là une occasion idéale de marquer une nouvelle étape importante vers le désarmement nucléaire. Pour être plus précis, il est urgent de conclure des accords sur la réduction des armements stratégiques et l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires, et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'accord récent prouve que, lorsque la volonté politique existe, tous les obstacles peuvent être éliminés." (A/42/652, p. 3)

S'agissant du premier de ces points - la réduction des armes stratégiques -, il importe que les engagements pris à Reykjavik de procéder à une réduction de 50 % des missiles à longue portée et de limiter à 6 000 le nombre d'ogives nucléaires entreposées dans les arsenaux ne tombent pas dans l'oubli.

Pour ce qui est de la cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires, les deux principales puissances nucléaires ont annoncé lors de la récente rencontre à Washington de leurs ministres des affaires étrangères qu'elles engageraient des négociations dans ce sens. Bien qu'il s'agisse là d'un certain progrès, nous pensons néanmoins que c'est insuffisant. Insuffisant parce qu'il s'agit d'une question que l'Assemblée générale examine depuis plus de 30 ans et

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

qui s'est constamment vu accorder la "plus haute priorité". Insuffisant, d'autre part parce que pour atteindre l'objectif de la cessation complète des essais il faut un traité multilatéral, lequel ne peut être négocié et conclu que dans le cadre de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi ma délégation accorde la plus haute importance à la proposition faite dans ce cadre par le Groupe des 21 en vue de la création d'un comité spécial à cette fin.

En ce qui concerne, enfin, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, nous tenons à réaffirmer ici notre position bien connue. Nous sommes contre la militarisation de l'espace. Le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques doit être respecté en même temps que progressent les travaux du Comité spécial créé par la Conférence du désarmement en réponse à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 41/53.

Ce qui importe en particulier, c'est d'arrêter la mise au point des armes antisatellites. Notre position sur cette importante question est bien connue : l'espace est le patrimoine commun de toute l'humanité et doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Tout "système de défense stratégique", toute "guerre des étoiles", loin d'être un moyen sûr d'empêcher la poursuite de la course aux armements, constitue en fait un nouveau pas dangereux dans l'escalade de celle-ci du fait de l'application au cosmos de la philosophie de l'endiguement et de la sécurité par la supériorité et le perfectionnement de puissance militaire, philosophie à laquelle il faut renoncer.

La Conférence du désarmement de Genève a enregistré d'important progrès sur la question d'un traité d'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage, de l'acquisition, de la possession, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques. Ces efforts méritent que nous les appuyions et les encourageons, dans l'espoir qu'il sera possible de conclure 1988 un traité universel qui, assorti des mécanismes adéquats de vérification, permettra d'éliminer de la face de la terre cette catégorie d'armes qui n'auraient jamais dû exister.

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Chaque année, de 20 à 25 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de malnutrition ou de maladies que l'on pourrait facilement prévenir, alors que les dépenses militaires s'élèvent à un montant 25 fois supérieur au montant global de l'aide publique au développement et que, dans le tiers monde, près d'un milliard de personnes vivent en deçà du niveau de la pauvreté. La dette extérieure des pays en développement a dépassé en 1986 mille milliards de dollars, chiffre équivalent - fait très significatif - au montant actuel des dépenses militaires mondiales.

Tous ces aspects importants ont fait l'objet d'une réflexion et d'une analyse au cours de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous avons préféré ne pas participer à la polémique engagée sur les résultats de cette conférence. Cette question, comme toutes les questions particulièrement importantes, exige un effort soutenu. Il ne faut pas abandonner l'idée d'un fonds international qui canalise vers le désarmement les ressources dégagées grâce aux mesures de désarmement. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se réunir bientôt, permettra de progresser dans l'examen de ce problème et donnera une nouvelle impulsion aux efforts multilatéraux déployés dans tous les domaines du désarmement. Etant donné la grande importance de l'ordre du jour de cette troisième session extraordinaire, il faut examiner sérieusement l'idée de convoquer préalablement une réunion extraordinaire du Mouvement des pays non alignés à un niveau approprié.

Etant donné l'importance accordée à la question du désarmement classique ces dernières années, nous pensons qu'il est nécessaire, en cette occasion, de reprendre certaines idées de base sur cette question. En premier lieu, il faut tenir compte des priorités fixées concernant les négociations sur le désarmement dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale - consacrée au désarmement - et réaffirmées solennellement à la douzième. Le désarmement classique est lié à la réalisation de progrès substantiels dans le domaine nucléaire. Un désarmement classique isolé ne ferait que perpétuer les déséquilibres existants pour ce qui est de la sécurité des Etats. Les Etats qui possèdent les plus grands arsenaux militaires et les autres Etats militairement importants doivent assumer une responsabilité toute particulière en la matière. Vu la relation étroite entre le désarmement classique et des situations régionales et sous-régionales spécifiques, il est extrêmement important que ce processus, qui

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

s'inscrit dans le contexte du désarmement général et complet, se fonde également, ainsi que le stipule la Déclaration de la huitième réunion au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés,

"... sur le plein respect des principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de règlement pacifique des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies." (A/41/697, par. 53)

Si on ne tient pas compte de ces principes et des spécificités de chaque situation, on ne peut imposer des normes trop rigides en matière de désarmement classique au niveau régional ou sous-régional. C'est le cas de l'Amérique centrale qui entreprend, aujourd'hui, un nouvel effort décisif en faveur de la paix, à la suite de la signature, le 7 août dernier au Guatemala, par les présidents des cinq républiques centraméricaines, du document intitulé "Processus à suivre pour instaurer une paix saine et durable en Amérique centrale".

On y trouve un ensemble complexe d'engagements qui doivent être exécutés simultanément et qui vont de la non-utilisation de territoires pour attaquer d'autres Etats, la suspension de toute forme d'aide à des forces irrégulières ou des mouvements d'insurrection de la part de gouvernements étrangers à la région et la mise en train de processus de réconciliation nationale, à la reprise des négociations sur la sécurité, la vérification, le contrôle et la limitation des armements. Ces négociations devront être menées à bien avec la participation du Groupe de Contadora, exerçant des fonctions de médiateur, et tenir compte essentiellement des éléments fondamentaux de l'Accord de Contadora relatifs à la paix et la coopération en Amérique centrale. A cet égard, mon gouvernement s'est déclaré disposé, à maintes reprises, à voir partir de la région d'Amérique centrale tous les conseillers militaires étrangers, à voir supprimer les manoeuvres militaires étrangères dans la région et à ne pas accepter l'installation de bases militaires étrangères sur le sol de l'Amérique centrale.

Après l'adoption, l'an passé, de la Déclaration proclamant l'Atlantique sud zone de paix et de coopération, une initiative analogue se fait jour aujourd'hui pour la région importante du Pacifique sud. Non seulement nous appuyons cette dernière initiative mais nous pensons que, dans l'optique du récent Accord de Guatemala et de l'exécution des engagements qu'il contient, les pays d'Amérique centrale devraient songer sérieusement à l'idée, avancée année après année et à tous les niveaux par la délégation nicaraguayenne, de proclamer l'Amérique

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

centrale zone de paix et de coopération, exempte de toute présence militaire étrangère. L'adoption récente et à l'unanimité par l'Assemblée générale de la résolution 42/1, dans laquelle est exprimé un appui universel à l'Accord de Guatemala et aux efforts déployés par les présidents des cinq pays pour parvenir à une paix stable et durable en Amérique centrale est un pas décisif dans cette direction.

M. FAHMY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, mon ambassadeur a eu l'occasion de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Ayant travaillé à vos côtés à Genève, je tiens à vous féliciter personnellement.

J'ai l'honneur de présenter à la Commission, au titre du point 51, le projet de résolution A/C.1/42/L.8 intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient". Nous sommes convaincus que les armes nucléaires constituent la menace la plus grave à la survie de l'humanité. Le désarmement nucléaire est un objectif complexe, certes, mais urgent. La prévention de la prolifération nucléaire constitue une mesure limitée mais utile dans ce sens.

Pour sa part, l'Egypte ne cessera de déployer des efforts résolus pour contribuer à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. A cette fin, nous ne cesserons de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Notre attitude à cet égard dans le passé se passe de commentaires. Nous avons fait des efforts particuliers en vue de la création de cette zone au Moyen-Orient - objectif d'une importance toute particulière pour la stabilité de la région.

Il va sans dire que nous avons ressenti une vive satisfaction de voir se dégager un consensus sur la teneur de cette résolution les années précédentes. Pour ce qui est de la résolution 41/48, adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier, je voudrais remercier le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté en application du paragraphe 10 de cette résolution. Nous sommes également satisfaits de constater que, conformément au paragraphe 8 de ladite résolution et des paragraphes équivalents des résolutions antérieures, tous les Etats de la région, de même qu'un certain nombre d'Etats nucléaires, ont maintenant communiqué leurs vues sur cette question - vues qui semblent favorables à la création de cette zone dans la mesure où elles sont conformes aux paragraphes pertinents du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

M. Fahmy (Egypte)

A ce stade, je dois déclarer que toute dérogation à ce dont nous sommes tous convenus à la première session extraordinaire consacrée au désarmement contrarierait très sérieusement les efforts internationaux visant à assurer la non-prolifération des armes nucléaires en général et la création de zones exemptes d'armes nucléaires plus particulièrement, et ruinerait les efforts destinés à créer de telles zones au Moyen-Orient.

Je voudrais également dire que nous sommes extrêmement préoccupés et inquiets devant les renseignements que l'on nous communique fréquemment et qui contestent la sincérité des efforts déployés pour maintenir la région du Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires. L'adhésion au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique confirmeraient à la sincérité des intentions de tous les Etats de la région de ne pas acquérir d'armes nucléaires et marqueraient des étapes importantes et constructives dans les efforts que nous déployons pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

L'Egypte prie instamment tous les Etats de la région de prendre ces mesures et invite les Etats dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de tout acte qui serait incompatible avec l'objectif de la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

Le projet de résolution A/C.1/42/L.8, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, contient des éléments sur lesquels un consensus s'est dégagé au cours des années. Son importance n'est pas due à sa nouveauté ou à ses innovations, nous n'avons pas essayé d'introduire de nouveaux éléments, ni de modifier la présentation. Bien des éléments déjà convenus doivent encore se traduire par des actions concrètes. L'importance de ce projet de résolution est due au fait que tous ces éléments sont toujours valables : ils comportent même un caractère de plus grande urgence et font partie intégrante d'un consensus très utile qui, selon nous, pourrait devenir la clef de voûte d'une future zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

L'adoption sans vote du projet de résolution A/C.1/42/L.8 réaffirmerait l'attachement de tous les intéressés à la création de cette zone. En demandant à la Commission de continuer à fournir son appui, nous demandons également à tous ceux qui sont directement intéressés de prendre toutes les mesures voulues pour que ce projet de résolution trouve une expression tangible.

Le PRESIDENT : Je voudrais rappeler aux membres de la Commission que conformément aux décisions prises par la Commission, la date limite du dépôt de projets de résolution sur la question consacrée au désarmement - à savoir les points 48 à 69 de l'ordre du jour - expire aujourd'hui mardi 27 octobre 1987 à 18 heures précises.

Je voudrais aussi inviter les auteurs de projets de résolution à les présenter le plus tôt possible, même pendant la seconde phase des travaux de la Commission.

La séance est levée à 11 h 35.